



Box non-retournée il y a 3ans

Par **orion7**, le **02/04/2012 à 22:10**

Bonjour,rnrnj'ai reçu la semaine dernière un [s]sms[/s] d'un huissier de ma région me disant que je devais régler immédiatement une somme totale d'environ 400euros parce que je n'avais pas renvoyé le matériel (la box) après avoir résilié mon contrat internet avec un opérateur, je devais aussi payer un mois de facture, et des "frais" d'environ 120euros . rnrnJe suis très étonné puisque j'ai résilié ce contrat car je partait à l'étranger, mon contrat de 12 mois avec l'opérateur n'était pas terminé il devait rester un mois ou deux mais en justifiant ce départ ([fluo]contrat de travail à l'appui[/fluo]), je ne devais pas avoir de problème. Je ne me souviens plus avoir rendu cette fameuse box (c'était en [fluo]2009[/fluo]) et je n'ai retrouvé aucun papier le prouvant.rnrnJe viens juste d'avoir des nouvelles de cette dette, cela date de 3ans et je me suis réengagé chez ce même opérateur en rentrant en France (mon séjour à duré un an), [fluo]cela fait donc 2ans qu'ils avaient accès à mes coordonnées.[/fluo] rnEtant étudiant cette somme est conséquente pour moi.rnrnJe n'ai reçu qu'une seule lettre[s] simple[/s] de l'huissier me disant simplement de régler le montant demandé et je n'ai rien réglé. Je ne sais pas quoi faire, l'huissier abuse t il de sa fonction ? Y a t-il prescription ?rnrnMerci d'avance pour vos précieux conseils.rnrnorion7